

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2015

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON (20h20), Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, André LACHAL, Nicolas TILLMANN, Thierry MARTINAUD, Magalie CHAVAS, Jean-Louis PERON, Anne MIZONY-CALPE, Céline ELIE (20h10)

Pierre SCHMELZLE donne procuration à Jean-Louis BARIOT

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 15 septembre 2015**
- **Avis sur le projet départemental de coopération intercommunale**
- **Modification du tableau des emplois**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

I- Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Ce projet, présenté par M. le Préfet le 9 octobre 2015 devant la commission départementale de la coopération intercommunale, modifie la carte de l'intercommunalité dans le département de la Loire, notre communauté de communes actuelle serait scindée en deux comme suit :

- Rattachement des huit communes issues de la communauté de communes des monts du Pilat (Burdignes, Bourg-Argental, Colombier, Graix, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Sauveur-en-rue, Thélis-la-combe et la Versanne) à la communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay.
- Extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole : rattachement des huit autres communes de la CCMP (Jonzieux, Le Bessat, Marlihes, Planfoy, Saint-Genest-Malifaux, Saint-Régis du coin, Saint-Romain-les-Atheux, Tarentaize)

Le conseil municipal, après délibération, et en l'absence d'un projet argumenté, par 13 voix pour et deux abstentions, émet un avis défavorable.

II – Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal définit les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

En raison du changement de grade de plusieurs agents, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit :

- création de deux postes Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
- création d'un poste Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Le conseil municipal adopte cette modification à l'unanimité.

III- Droit de préemption Urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AE 104, situé 28A avenue de colombier.

V-DIVERS

- CCMP : les taux d'imposition restent inchangés
- Ecole : Une solution provisoire permet d'assurer le chauffage des classes, la garantie décennale va être activée afin de trouver et réparer définitivement la fuite.
- Travaux :
L'enfouissement des lignes 20 000 volts commence à Taillis vert semaine 45.
Lotissement : les réseaux humides sont presque terminés.
Chemin vers Colombier, le câble de téléphone est couvert
Mur rue de la Modure est esthétiquement très bien
Fibre optique : des conventions sont passées entre le SIEL et les propriétaires lors du remplacement des fils de téléphones en cuivre par de la fibre optique
- PLU : prochaine réunion le 17 novembre à 14 heures
- Stationnement : attention, le non-respect des arrêtés de stationnement et de circulation entraînent inutilement des tensions entre les habitants, merci de les respecter.
- Accueil des nouveaux arrivants : réfléchir sur l'organisation des vœux du Maire et préparer un livret d'accueil.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 25 novembre 2015 à 20h30

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 00

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 30 septembre 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Jean-Louis BARIOT

